

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION

En formation plénière

Séance du 10 janvier 2019

Etaient présents :

Marianne COJANNOT-LE BLANC

Olivier KYBURZ

Emmanuelle CAVA-JOLY

Mascia REATO

Céline DEL FRANCO

Directrice

Directeur adjoint

Responsable administrative

**Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la
scolarité**

Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Pascale BALLET Anne Peggy HELLEQUIN Dominique MEURS Olivier RATOUIS	Fabrice BONDOUX Alice BRAUN Gilles FERRAGU Véronique FOURALT CAUET Monica HEINTZ Olivier KYBURZ Anne LE PAS DE SECHEVAL Simona TERSIGNI
Personnel BIATSS	Etudiants
Johanna ADILE CHAPRON Layla BOUDOUR Dalila KHELIFI Franck RAKOTONIRINA	Barthelemy PIRON PALLISER
Membres invités	Procurations
Sylvie APRILE Julien BERNARD Vincent DEMONT Philippe JOCKEY Laure MACHU Sylvie PEDRON COLOMBANI Romain THOMAS	Sylvain DESTEPHEN à Anne LE PAS DE SECHEVAL Christel MULLER à Dominique MEURS Olivier RATOUIS à Anne Peggy HELLEQUIN Xavier VIGNA à Fabrice BONDOUX

Marianne COJANNOT-LE BLANC ouvre la séance à 11H00.

Les membres du conseil d'UFR ayant été renouvelé, on procède à un tour de table afin d'effectuer les présentations des membres élus et des membres invités.

Marianne COJANNOT annonce également le changement de direction du département de géographie et aménagement, pour lequel Marie Anne GERMAINE et Pascale PHILIFERT cèdent la place à David BLANCHON. Elle informe en outre le conseil de la démission de Despina LIOLIOS de la direction du département d'anthropologie.

L'ordre du jour se décline en trois points qui appellent des discussions et des décisions collégiales :

- les examens empêchés et la question d'une éventuelle reprogrammation ou non
- la révision du calendrier du second semestre qui est une conséquence du premier point
- le cas échéant, un calendrier dérogatoire pour certains masters qui ont des contraintes de stages particuliers et des projets tuteurés.

1) Les examens empêchés

Marianne COJANNOT remercie tous ceux qui à l'issue du conseil d'UFR du mardi 18 décembre sont venus prêter main forte pour la tenue des examens, certains la semaine entière et pour des disciplines qui n'étaient pas les leurs. Cette solidarité a permis de sauver non seulement la continuité de nos missions fondamentales (les examens) mais aussi le calendrier du second semestre.

Comme évoqué lors du dernier conseil d'UFR de décembre, l'ensemble du personnel de l'UFR (direction, personnels administratifs et enseignants) a tout mis en œuvre pour que nos examens aient lieu, à la suite du résultat de la consultation électronique qui avait dégagé démocratiquement une majorité en faveur de la levée du blocage et en stricte application de la feuille de route du CA votée dans la foulée de la consultation.

Décision du CA extraordinaire (15/12/2019)

-**les partiels** sont reportés sur la semaine du 14 janvier à l'identique, selon un véritable calque.

-**Les examens** doivent se tenir et ils ne sauraient être modifiés dans leur nature (donc ni devoirs maison, ni examens en ligne).

Toutes les UFR ne sont pas dans la même situation : certaines ont renoncé à faire passer tous ou certains de leurs examens la dernière semaine de décembre (SPSE, DSP, SEGMI), d'autres ont au contraire réussi à tenir l'intégralité ou presque de leurs examens (STAPS, LCE).

En SSA, 85% environ de nos épreuves ont pu avoir lieu. L'enjeu était particulièrement important pour nos étudiants EAD. Nous avons continué nos examens alors que l'UFR était victime d'action de blocage constantes : intrusions ou tentatives d'intrusions dans les amphis d'examens avec mégaphones ; appels au boycott ; chaînes humaines devant les portes nécessitant d'exfiltrer les étudiants voulant composer etc. Face à cette situation, nous avons reçu l'aide importante d'un grand nombre de vices présidents qui étaient présents toute la semaine.

Au fil de la semaine s'est instaurée une dimension plus violente (intimidation, menaces etc.), avec un cas pouvant relever de la voie de fait.

Plusieurs étudiants ont formulé des demandes d'aménagement de la date et de la nature des examens (faire un devoir maison, reprogrammation en janvier etc.). Lors des incidents constatés lors des examens, les personnels enseignants et administratifs présents ont expliqué que pareil aménagement irait à l'encontre de la charte des examens et de la décision du CA. Ils ont en outre répété à chaque examen le même discours : l'appel au respect mutuel (que les étudiants qui ne veulent pas composer sortent de la salle et laissent les autres composer) et informé des conséquences d'un refus de composer – renvoi en session 2 ; défaillance, avec potentiellement la perte de la bourse pour les boursiers, même si une seule défaillance n'entraîne pas la perte de la bourse.) Les étudiants qui n'ont pas composé l'ont fait en connaissance de cause. D'autres étudiants évoquent le stress lié à la situation.

Malgré tout la session 1 a été organisée (à chaque fois, les amphis étaient préparés avec les copies sur les tables, les sujets sur le bureau, 1 enseignant minimum présent et très souvent plusieurs enseignants, des personnels administratifs) et s'est tenue.

Dans ces circonstances, nous devons statuer sur les « examens empêchés », non pas sur les épreuves où les étudiants ont refusé de composer, mais sur ceux où l'accès aux bâtiments ou sujets n'a pas été possible ou a été possible trop tardivement. Pour ces derniers cas, une reprogrammation n'est pas obligatoire mais paraît souhaitable.

Deux cas d'examens ne relevant pas de la situation sont en outre débattus en raison de demandes précises, une émanant des étudiants de L3 de sociologie (les étudiants ont refusé de passer l'épreuve le jour de l'examen, l'épreuve s'est tenue avec 3 étudiants qui l'ont passé), l'autre émanant de la

direction du département de sociologie (épreuve au cours de laquelle les étudiants se sont assis sur les tables et l'enseignante a alors décidé d'annuler l'examen).

On passe au vote :

Examens empêchés : pour les trois épreuves du lundi 8h30, mardi 8h30 et 9h30 (4 examens), plus Introduction à l'analyse économique de M.DEPINNOY, la reprogrammation est votée à l'unanimité.

La question de la reprogrammation des Examens de sociologie fait l'objet du vote suivant : 2 voix pour, 17 contre, et une abstention. Les examens ne seront donc pas reprogrammés.

2) Examen du calendrier :

Le calendrier universitaire relève fondamentalement de la compétence du CA. La question n'est renvoyée devant les UFR que dans la mesure où la situation à traiter n'est pas une situation d'établissement (mais nos vœux seront soumis à l'approbation de la CFVU et du CA). Ici, le CA a tranché le sort de la semaine du 14 janvier de longue date, puisque tout l'établissement a connu la même situation la semaine du 10 décembre (blocage complet de l'établissement). La discussion ne porte donc pas sur cette semaine.

Les CUFR doivent prendre position entre deux hypothèses : un début du second semestre le 21 janvier ou le 28 janvier. Ceci renvoie au sort de la semaine du 17/12 qui a été très différent d'une UFR à l'autre. Phillia, LCE, STAPS reprennent le 21 (pas d'épreuves à rattraper), SEGMI le 14 car SEGMI est en calendrier dérogatoire, DSP et SPSE qui n'ont tenu aucune épreuve reprendraient le 28.

Il faut tenir compte du fait que les UFR sont en partie autonomes mais en parties liées (mutualisation Phillia notamment).

Nous avons à rattraper 8 épreuves ce qui tient sur 1 jour.

La reprise la semaine du 21 est votée à 19 voix pour et une abstention.

Le principe de la reprogrammation des 8 examens empêchés soit le lundi 21 soit le samedi 19 soit la semaine du 14 janvier est votée à l'unanimité.

3) Points d'information

- Pendant les vacances, le président a pris un arrêté d'interdiction du territoire universitaire à l'encontre de deux étudiants, l'un étudiant de SSA (l'arrêté est affiché dans l'UFR selon la loi) en L3 socio, l'autre en M1 Sciences politiques, et lancé une procédure disciplinaire. Ces deux étudiants continuent à être présents sur le campus et nous les avons laissé composer à titre conservatoire. Le communiqué présidentiel est clair : cette décision a été prise en raison des nombreux rapports d'incidents mentionnant ces deux noms depuis septembre (troubles répétés) ; il ne s'agit pas de sanctionner une mobilisation. Les deux étudiants ont déposé un recours estimant la décision administrative disproportionnée, mais le juge des référés de Cergy a confirmé la décision du président de Nanterre, estimant la « sanction proportionnée ».

- Lettre de cadrage du LMD4 : le calendrier est reporté d'un mois pour laisser un peu plus de temps à la concertation. L'équipe présidentielle viendra rencontrer l'UFR à ce sujet le 21 janvier matin.
- Marianne COJANNOT rappelle que la direction de l'UFR va être vacante en avril prochain ; l'élection aura lieu à la mi-mars.
- Il est proposé de déposer une motion pour accorder une prime exceptionnelle pour le personnel administratif.

La motion est approuvée à l'unanimité des membres élus et invités du CUFR.

Fin du conseil à 13h40.